

se compose de 35,000 actionnaires, et 90 p. 100 du grain que nous emmaganisons dans les élévateurs appartient à nos actionnaires. Nous avons fait des affaires pour 102 millions l'année dernière et nos profits se sont élevés à \$441,000. Je laisse à la Chambre le soin de juger si ces profits sont exorbitants et s'ils méritent l'attention que l'honorable député de Vancouver (M. Stevens) leur a consacrée l'autre jour. Les actionnaires de ces compagnies de cultivateurs ne regardent pas ces gains comme des profits. Ils considèrent que ce sont des économies réalisées par le fait qu'ils se sont formés en société pour faire eux-mêmes leurs affaires, et ces profits ne proviennent pas du public dans l'acceptation ordinaire que nous donnons à ce mot. On commet donc une grave injustice à l'égard des producteurs de grain de l'Ouest lorsqu'on tente, comme on l'a fait l'autre jour ici, de faire croire au Parlement et au public en général que l'association des producteurs de grain occupe le premier rang au nombre des profiteurs qui pressurent le peuple canadien. Nous formons une société coopérative, rien de plus; nous faisons nous-mêmes nos affaires au prix coûtant autant que faire se peut et nous distribuons aux actionnaires les économies ou les profits réalisés dans le cours de nos opérations. La valeur moyenne des actions, je le répète encore une fois, est au-dessous du pair.

M. SUTHERLAND: Quel est le capital versé de la compagnie?

L'hon. M. CRERAR: Il s'élevait en chiffres ronds à la somme de \$2,150,000 à la fin du mois d'août dernier. Il se peut qu'il y ait un écart de quelques milliers de dollars en plus ou en moins. Outre cela, la compagnie a une réserve de \$1,500,000. Ce fonds de réserve provient de deux sources: Il est constitué premièrement par les primes que nous avons obtenues sur les actions vendues au cours des quatre ou cinq dernières années et, en second lieu, par les économies ou les recettes qui sont versées dans la réserve.

L'amendement renfermant suivant moi, une disposition qui a absolument sa raison d'être; pour ma part toutefois, j'aimerais à voir le Gouvernement aller encore plus loin. Je voudrais que le Gouvernement s'appropriât tous les surplus dans ces élévateurs tout en protégeant les propriétaires contre les pertes qui peuvent résulter des déficits. Dans ce cas, personne ne pourrait faire valoir l'ombre d'une objection. Cependant, la commission des grains et le

Gouvernement éprouvent de la répugnance à adopter ce système, car ils sont parfaitement au fait que la possibilité d'un déficit existe toujours dans ces élévateurs; naturellement, le Gouvernement craint l'éventualité d'être obligé, à un moment donné, de verser \$200,000, \$300,000 et peut-être \$1,000,000 pour combler les déficits qui peuvent se produire.

M. MORPHY: L'honorable député a donné les chiffres relativement aux surplus. Est-il en mesure de fournir les chiffres concernant les déficits au cours des dix dernières années?

L'hon. M. CRERAR: Il y a eu de nombreux déficits depuis dix ans.

M. MORPHY: L'honorable député voudrait-il nous en mentionner quelqu'un?

L'hon. M. CRERAR: L'élévateur D du Pacifique-Canadien a été court une année de 37,000 boisseaux de blé, représentant une valeur de peut-être \$40,000.

M. KEEFER: Cet élévateur nettoit-il ses criblures?

L'hon. M. CRERAR: Je l'ignore.

M. MORPHY: J'ai posé une question à l'honorable député au sujet de son propre élévateur.

L'hon. M. CRERAR: Notre élévateur a été court d'avoine deux fois, mais, pour le blé, nous avons eu tous les ans un excédent.

M. MORPHY: Quel est le déficit?

L'hon. M. CRERAR: Je n'ai pas les chiffres par devers moi, mais, si j'ai bonne mémoire, le déficit en avoine a été de 5,000 boisseaux une année et 3,000 l'autre.

M. NICKLE: J'ai entendu dire que des armateurs se sont plaints, l'année dernière ou l'année d'avant, qu'on les tient responsables de ces déficits. Ils allèguent que le grain est pesé dans le bateau par les agents de l'administration à Port-Arthur ou à Fort-William et ensuite à Kingston au moment où on le fait entrer dans l'élévateur. Les armateurs n'ont rien à voir à la pesée, et il peut cependant y avoir un déficit. Peut-on expliquer comment la chose se produit?

L'hon. M. CRERAR: Je l'ignore. C'est une de ces choses à l'égard desquelles il est assez difficile de trouver une explication. Ce que dit l'honorable député est parfaitement exact. Le grain est pesé dans le bateau par les agents de l'administration.